

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 novembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 83 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO - Marc DEL GRAZIA - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lyece CHOULAK représenté par Férouz MOKHTARI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHER - Vincent KORNPROBST représenté par Anne MEILHAC - Eric LE DISSÉS représenté par Véronique PRADEL - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Frank OHANESSIAN représenté par Laurence SEMERDJIAN - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Didier PARAKIAN représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Pierre LEMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Corinne BIRGIN - Alexandre DORIOL - Bruno GILLES - Sébastien JIBRAYEL - Bernard MARANDAT - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Laurent SIMON.

Etaient représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Christian PELLICANI représenté par Madame Sophie CAMARD à 15h53 - Madame Lisette NARDUCCI représenté par Madame Nassera BENMARNIA à 15h40.

Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Madame Laure-Agnès CARADEC à 16h45 - Monsieur René-Francis CARPENTIER à 15h54 - Madame Lisette NARDUCCI à 15h40 - Monsieur Patrick PAPPALARDO à 15h53 - Monsieur Christian PELLICANI à 15h53 - Monsieur Georges ROSSO à 15h57 - Madame Martine VASSAL à 15h45.

Signé le 15 Novembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 005-453/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Athelia Entreprendre pour son action dans le domaine de l'Écologie Industrielle Territoriale - Approbation d'une convention MET_SISM 21/19805/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a affirmé, à travers le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R », sa volonté de répondre à un objectif impératif de transition écologique encourageant les circuits courts et l'économie circulaire. Le soutien aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs, s'inscrit dans ce cadre.

A ce jour, aucune feuille de route métropolitaine n'a été définie sur le volet « EIT ». Cependant, un premier besoin a été identifié : soutenir les démarches portées par les Associations de Zones d'Activités (AZA) proactives.

La Métropole soutient déjà l'association PIICTO et propose de renforcer l'accompagnement des démarches infra-territoriales comme première action structurée sur le volet EIT, en répondant à la sollicitation de l'Association de Zone d'Activités (AZA) Athelia Entreprendre pour une subvention complémentaire en 2021, basée sur de l'animation.

En effet, pour que des synergies se concrétisent entre acteurs, la mise en place d'une démarche d'EIT nécessite une animation opérationnelle durant plusieurs mois et ce, en plusieurs phases. Il s'agit d'identifier les acteurs intéressés et les synergies potentielles, puis d'accompagner chaque synergie afin de lever les freins réglementaires, techniques et financiers pour permettre qu'elles se concrétisent. Cela s'inscrit sur le moyen terme avec la mobilisation d'un animateur dédié, voire de prestataires pour les accompagner, mais également sur le long terme afin de pérenniser la démarche et d'initier de nouvelles synergies. Plusieurs AZA proactives ont engagé des démarches avec des niveaux de maturité différents.

Sur le territoire Marseille Provence, Athelia Entreprendre a lancé son projet EIT dénommé "PHOENIX" en 2020 suite au soutien de la Région et de l'ADEME et sollicité un soutien de la Métropole, à travers sa demande de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021, concernant l'animation de ses démarches EIT.

Cette AZA, après avoir mis en place des solutions mutualisées de collecte de déchets, souhaite aller plus loin en lançant une démarche d'EIT ayant pour objectif d'identifier de nouvelles synergies inter-entreprises. Pour ce faire, elle doit mobiliser des prestataires en 2021 pour réaliser des diagnostics et être accompagnée dans l'animation territoriale.

Présentation de l'association Athelia Entreprendre

La zone d'activité Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à celles d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles et plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V de 24 ha dont la commercialisation est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athelia Entreprendre, association loi 1901 créée en 2002, est devenue un acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain. C'est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés des collectivités territoriales.

**Signé le 15 Novembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021**

Chiffres clés :

- 195 adhérents (représentant près de 65% des entreprises de la zone d'activité)
- 17 administrateurs
- 105 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 4 personnes (3 CDI et 1 alternant)

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement des entreprises adhérentes.

Sur la thématique environnement et énergie, des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis une double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité ainsi que l'obtention du label « Parc + ». L'association a souhaité aller plus loin dans ses actions et s'engager dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale afin de créer des synergies de flux entre entreprises et diminuer la consommation des ressources à l'échelle de la zone industrielle.

Le projet « PHOENIX, Vos flux ont une seconde vie » a fait l'objet d'un soutien en 2019 de la Région et de l'ADEME par le biais du cadre d'intervention « Pacte territorial pour la transition écologique et économique - Promouvoir la coopération et la mutualisation interentreprises par l'Ecologie Industrielle et Territoriale », à travers une subvention de 76 500 € pour la période allant de 2019 à 2022.

Une chargée de mission a été recrutée en Mai 2020 mais le projet a connu plusieurs retards du fait de la crise sanitaire.

Le projet Phoenix est structuré autour de 4 axes :

- Gestion des flux de matière
- Gestion de la biodiversité
- Mobilité durable
- Gestion énergétique

L'objectif de cette démarche est d'expérimenter des outils et actions de performance environnementale qui pourront ensuite être essaimés. Le cabinet Eco-Conseils Méditerranée accompagne le projet. 8 entreprises pilotes sont impliquées et ont réalisé des diagnostics de flux. Athelia Entreprendre, propose désormais la réalisation de diagnostics pour le reste des entreprises adhérentes de la zone afin de développer le panel de synergies de substitution ou de mutualisation possibles. L'objectif est d'en réaliser 30 au total.

Ces diagnostics alimentent ensuite la plateforme ACTIF (outil proposé par la CCIAMP) qui a pour objectif de faciliter l'identification d'opportunités de synergies interentreprises. Les résultats de ces diagnostics et des synergies qui auront été mises en avant seront formalisés dans un guide d'optimisation des flux pour chaque entreprise ayant participé à l'opération. Des outils de communication et de sensibilisation vont être également développés et fournis aux entreprises.

Des pistes de synergies ont déjà été identifiées :

- Récupération et valorisation de cartons et palettes
- Collecte mutualisée (mégots de cigarettes, masques jetables)
- Valorisation de biodéchets
- Groupement d'achat (consommables, espaces verts, maintenance)
- Don de mobilier, de bigs bags
- Mutualisation de main d'œuvre
- Réutilisation de déchets de céramiques
- Mise à disposition d'isolants rigides, de matériaux de BTP
- ...

Une application type « Le BonCoin » spécial Athelia est en cours de développement, en lien avec la refonte du site web existant. Elle permettra de faciliter les échanges sur les zones que ce soit de la matière, du matériel ou encore la mise à disposition ou location de ressources comme des salles de réunion inutilisées ou encore les parkings.

L'association souhaite aujourd'hui pouvoir continuer à travailler et préserver les synergies qui auront été identifiées lors de ce projet même après la fin du versement des subventions de la part de l'ADEME et la Région PACA et recherche dès à présent des subventions pour pérenniser le projet en 2022. L'objectif est de faire en sorte que l'écologie industrielle et territoriale puisse faire partie intégrante du parc d'activités au travers des services et de l'expertise proposée par la commission environnement énergie de l'Association Athelia Entreprendre

Pour l'exercice 2021, le budget de l'action EIT de Athelia Entreprendre a été estimé à 112 206 € et l'association sollicite une subvention de 5 000 € auprès de la Métropole, soit 4,45 % du budget total.

Lors du Bureau métropolitain du 15 Avril 2021, l'association Athelia Entreprendre s'est vue octroyer une subvention de fonctionnement de 20 000 € répartie comme suit :

- 10 000 € par le Conseil de Territoire Marseille Provence, pour les actions menées au titre de la compétence Développement Économique ;
- 10 000 € pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements inter-entreprises, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Compte tenu des objectifs de l'association Athelia Entreprendre, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'exercice 2021 au titre du développement économique sur l'action d'animation EIT et en complément de la subvention déjà attribuée lors du bureau métropolitain du 15 Avril 2021.

Les subventions attribuées en 2021 feront l'objet d'une convention avec Athelia Entreprendre, cf. ci-joint, le montant global des subventions ayant dépassé le seuil des 23 000 €

Cette enveloppe complémentaire de 5 000 € sera mobilisée sur l'État Spécial du Territoire - Conseil de Territoire de Marseille-Provence - (CT1).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 15 Novembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Novembre 2021

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Que la Métropole souhaite se doter d'une feuille de route en matière d'économie circulaire dont l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est un des axes et entend, pour l'initier, soutenir dans un premier temps certaines associations conduisant des démarches structurantes en la matière.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée au titre de l'exercice 2021 :

- Une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association Athelia Entreprendre.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'octroi de ladite subvention.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 5 000 € sur l'État Spécial du Territoire Conseil de Territoire Marseille-Provence en section de fonctionnement, sous politique B370 – chapitre 65 - nature 65748 - fonction 67

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI